

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, tenue le lundi 2 février 2026, à compter de 19 h 04 à la salle des Quatre-Coins, à Rivière-Héva.

M. le maire, Yvon Charette, préside la séance.

Étaient aussi présents :

M. Denis Juteau, conseiller, no 1
M. Hugo Blanchette, conseiller, no 2
Mme Marie-Pier Beaudoin, conseillère, no 3
M. Luc Richard, conseiller, no 4
M. Jean-Guy Ricard, conseiller, no 5
Mme Marie-Lise Lecompte, conseillère, no 6

Était également présent :

M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*

2026-02-024 Ouverture de la séance

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OUVRIER la séance.

Adoptée.

2026-02-025 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-02-026 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal du 12 janvier 2026, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-02-027 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026, tel que rédigé.

Adoptée.

ADMINISTRATION

2026-02-028 Adoption du *Règlement 01-2026 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la municipalité pour l'année 2026*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 01-2026 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la municipalité pour l'année 2026*, tel que présenté.

Adoptée.

M. le maire informe l'assemblée que les séances publiques du conseil municipal sont présentement enregistrées (vidéo).

2026-02-029 Adoption du *Règlement 02-2026 imposant les taxes de services pour l'année 2026*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 02-2026 imposant les taxes de services pour l'année 2026*, tel que présenté.

Adoptée.

2026-02-030 Adoption du rapport des comptes directs payés en janvier 2026 au montant de 1 090,22 \$

Le rapport des comptes directs payés en janvier 2026, au montant de 1 090,22 \$, est présenté.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le rapport des comptes directs payés en janvier 2026, au montant de 1 090,22 \$, tel que présenté.

Adoptée.

2026-02-031 Adoption du rapport des comptes à payer (courants) au montant de 58 770,40 \$

Le rapport des comptes à payer (courants), au montant de 58 770,40 \$, est présenté comme suit :

SOMMAIRE DES PRINCIPALES FACTURES		
LÉGENDE	DESCRIPTION	MONTANT
1	FQM – adhésion et support annuel	10 699,60 \$
2	Ententes intermunicipales – (loisirs et incendie)	7 986,44 \$
3	Sablage et abrasifs des routes	7 500,96 \$
4	FQM - évaluateur (propriétés de 2025)	5 403,82 \$
5	Factures à refacturer – projet bibliothèque et Hydro-Québec (école primaire)	5 033,76 \$

6	Assurances collectives (déc. 2025 et janvier 2026)	4 539,05 \$
7	Entretien de la patinoire (Dôme)	2 891,60 \$
8	Bureau (fournitures, télécommunications et support TI)	3 257,23 \$
9	Ligne d'urgence (re : Première Ligne)	2 634,31 \$
10	Entretien du compresseur	2 609,19 \$
11	Nivelage du chemin du Portage (2025)	2 237,49 \$
12	Impression des bulletins de vote (élections municipales)	1 768,20 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean-Guy Ricard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le rapport des comptes à payer (courants), au montant de 58 770,40 \$, tel que présenté.

Adoptée.

2026-02-032 Autorisation de paiement des salaires – SSI (poste budgétaire 202474) pour le mois de janvier 2026 au montant de 2 976,55 \$

Les salaires, au montant de 2 976,55 \$, sont présentés.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement des salaires, au montant de 2 976,55 \$, tels que présentés.

Adoptée.

2026-02-033 Autorisation de paiement - cotisation 2026 à Réseau Biblio au montant de 11 158,05 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la cotisation 2026 à Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue, au montant de 11 158,05 \$.

Adoptée.

2026-02-034 Autorisation pour l'annulation de la taxe de déneigement 2025 imposée par erreur – lot 6 194 181 du cadastre du Québec au montant de 369,71 \$

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la taxation 2025 quant à l'imputation de la taxe de déneigement pour la propriété relative au lot 6 194 181 du cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ANNULER la taxe de déneigement 2025 imposée par erreur, au montant de 369,71 \$ et les intérêts courus sur ce montant, le cas échéant;

D'AUTORISER le trésorier *par intérim* ou le trésorier adjoint *par intérim* à radier cette créance de 369,71 \$, avec les intérêts courus, sur le compte de taxes transmis pour le service du déneigement sur la propriété portant le numéro de lot 6 194 181 du cadastre du Québec.

Adoptée.

2026-02-035 Autorisation de paiement à la CAUAT pour un montant de 2 050,40 \$

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) offre le service 9-1-1 couvrant la majeure partie de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et une partie en territoire jamésien

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement au Centre d'appel d'urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) pour un montant de 2 050,40 \$, afin d'assurer la couverture du service 9-1-1 à la Municipalité de Rivière-Héva et de la protection des citoyens pour l'année 2026.

Adoptée.

2026-02-036 Autorisation de paiement à La Fabrique de la Paroisse de St-Paul de Rivière-Héva (Communauté Chrétienne St-Paul de Rivière-Héva) pour la demande annuelle de cotisation pour l'année 2026 au montant de 14 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva réserve le sous-sol du bâtiment situé au 734, route St-Paul Nord (Salle des Quatre-Coins), à Rivière-Héva, pour diverses réunions du conseil ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol du bâtiment situé au 734, route St-Paul Nord (Salle des Quatre-Coins) est également considéré comme le centre d'hébergement de la municipalité en cas de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme susmentionné a produit son bilan financier sommaire pour l'année 2025 et qu'il demande une majoration de 500 \$ par rapport à la cotisation de 2025.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à La Fabrique de la Paroisse de St-Paul de Rivière-Héva (Communauté Chrétienne St-Paul de Rivière-Héva) pour la demande annuelle de cotisation pour l'année 2026 au montant de 14 500 \$ pour l'utilisation du sous-sol du bâtiment situé au 734, route St-Paul Nord (Salle des Quatre-Coins), à Rivière-Héva.

Adoptée.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2026-02-037 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c E-2.2), les formulaires et déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Marie-Pier Beaudoin, conseillère numéro 3 et Marie-Lise Lecompte, conseillère numéro 6 et messieurs Yvon Charette, maire, Denis Juteau, conseiller numéro 1, Hugo Blanchette, conseiller numéro 2, Luc Richard, conseiller numéro 4 et Jean-Guy Ricard, conseiller numéro 6 sont déposés devant le conseil.

Une confirmation du dépôt des déclarations sera transmise avant le 15 février 2026 par le greffier *par intérim* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c E-2.2).

2026-02-038 Autorisation et procuration aux fonctionnaires désignés pour effectuer toutes les transactions à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva

CONSIDÉRANT QUE certains fonctionnaires de la Municipalité de Rivière-Héva doivent effectuer des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans le cadre de leur fonction à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires municipaux désignés ci-après, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva pour toutes les transactions nécessaires avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), à savoir :

- Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière;
- M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*;
- M. Maurice Mercier, directeur du Service de la sécurité incendie;
- M. Gilbert Giasson, officier municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la procuration accordée aux fonctionnaires susmentionnés auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) permet de :

- Remiser/déremiser un véhicule;
- Mettre un véhicule au rancart
- Remplacer une plaque et/ou un certificat d'immatriculation;
- Transférer des véhicules.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les fonctionnaires municipaux désignés ci-dessus à agir pour toutes les transactions susmentionnées avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et ce, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-02-039 Adoption d'une motion d'appui pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de résolution soumis par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ);

CONSIDÉRANT QUE 25 municipalités membres du Réseau BIBLIO de l’Abitibi-Témiscamingue ont adopté cette motion d’appui à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva désire ajouter son appui à cette motion.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’ADOPTER une motion d’appui pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.

Adoptée.

2026-02-040 Horaire de la bibliothèque – période hivernale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva souhaite modifier l’horaire de la bibliothèque pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la plage horaire proposée donne un accès plus diversifié aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel horaire sera à l’essai pendant une période d’un mois, à compter du 5 février 2026 jusqu’au 5 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’ÉTABLIR les heures d’ouverture de la bibliothèque comme suit, à savoir :

JOURNÉE	HEURES D’OUVERTURE
Mardi	13 h à 15 h 30
Mercredi	13 h à 15 h 30
Jeudi	13 h à 18 h 30

Adoptée.

SÉCURITÉ INCENDIE

2026-02-041 Autorisation d’un signataire de l’entente pour le service 9-1-1

CONSIDÉRANT QU’une entente pour le service 9-1-1 est à intervenir entre la Municipalité de Rivière-Héva et le Centre d’appel d’urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT).

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’AUTORISER M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, l’entente pour le service 9-1-1.

Adoptée.

RESSOURCES HUMAINES

2026-02-042

Nomination d'un trésorier adjoint *par intérim*

À la demande du directeur général *par intérim*, M. Davy Bour se présente à l'assemblée et fait état sommairement de son parcours professionnel antérieur avant d'être embauché à la Municipalité de Rivière-Héva.

CONSIDÉRANT QUE M. Davy Bour a été embauché le 4 décembre 2025 à titre de technicien comptable pour une période de 90 jours conformément à la résolution 2025-12-192 Embauche – Poste de technicien comptable, le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE M^e Gérald Laprise occupe actuellement le poste de directeur général et greffier-trésorier *par intérim* conformément à la résolution 2026-01-009 Nomination d'un directeur général *par intérim*, adoptée le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* recommande cette promotion;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des opérations administratives de la municipalité au niveau du Service des finances de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER M. Davy Bour à titre de trésorier adjoint *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, laquelle nomination est effective rétroactivement au 15 janvier 2026.

Adoptée.

À la demande du directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, il invite M. Maurice Mercier à présenter sommairement à l'assemblée les trois (3) sujets suivants de l'ordre du jour :

2026-02-043

Autorisation de formation « OFFICIER » à l'École nationale des pompiers du Québec pour 2 pompiers

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Rivière-Héva recommande une formation de deux (2) pompiers pour le programme OFFICIER au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme susmentionné.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée.

2026-02-044

Autorisation de formation à l'École nationale des pompiers du Québec de 7 pompiers à la formation « POMPIER 1 »

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Rivière-Héva recommande la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, dont trois (3) pompiers proviennent de la Municipalité de La Motte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme susmentionné.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée.

2026-02-045

Autorisation de formation « ICARIUM » de 2 pompiers

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de la sécurité incendie recommande à la Municipalité de Rivière-Héva d'offrir la formation à deux (2) pompiers officiers pour le programme ICARIUM au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme susmentionné.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée.

DIVERS

Aucun compte rendu de dossier par les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire a répondu aux questions posées par les citoyens présents à l'assemblée.

Citoyens et citoyennes présents à l'assemblée : 50

2026-02-046 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance.

Adoptée.

/s/ M. Yvon Charette

M. Yvon Charette
Maire

/s/ M^e Gérald Laprise

M^e Gérald Laprise
Directeur général et greffier-trésorier *par intérim*